



Varennes-Jarcy, le 20/06/2017

**INFORMATIONS AUX FAMILLES**  
**SERVICES PERISCOLAIRES**  
**RENTREE 2017-2018**

Madame, Monsieur,

Afin de préparer au mieux la prochaine rentrée scolaire, voici quelques informations municipales :

➤ **RAPPEL DES HORAIRES**

Nos accueils sont ouverts tous les jours scolaires en dehors du temps obligatoire d'enseignement ainsi qu'il suit :

- Accueil du matin : 7h20 – 8h20 le lundi, mardi, jeudi, vendredi
- Restauration scolaire : 12h00 - 13h30
- **Accueil temps récréatif (gratuité) : 16h00 – 16h30**
- **Gouter : 16h30-17h**
- Accueil du soir et études : 16h30 – 19h00
- Accueil de loisirs du mercredi : 7h20 -18h45 (accueil des enfants de 7h20 à **9h30**)

Pendant les vacances scolaires, le centre de loisirs est situé dans les locaux de l'école : 7h20-18h45

➤ **INSCRIPTIONS PERISCOLAIRES**

Pour fréquenter la restauration scolaire, l'accueil de loisirs (matins, soirs, mercredis et vacances) et l'étude surveillée, l'inscription est obligatoire et renouvelable chaque année.

Vous devez retourner un dossier complet en Mairie. Merci de bien remplir également la fiche papier de SEPTEMBRE afin d'organiser au plus vite la première semaine.

Nous vous prions également de retourner en Mairie une attestation d'assurance extra-scolaire et une copie des vaccinations du carnet de santé.

**Date limite : 25 août 2017**

**Tout enfant non inscrit ne pourra être admis aux services périscolaires**

➤ **RESERVATIONS**

Si votre enfant fréquente régulièrement et en permanence les accueils périscolaires, vous avez la possibilité de **réserver annuellement les services** en remplissant les documents à cet effet. Cette démarche évite de le réaliser mensuellement.

➤ **PORTAIL FAMILLES**

Pour l'année scolaire 2017-2018, le portail familles sera opérationnel à partir du vendredi 1er septembre 2017.

Nous vous invitons à vous connecter sur le portail famille (site internet : [www.varenesjarcy.fr](http://www.varenesjarcy.fr)) à l'aide de vos codes d'accès afin de procéder à la mise à jour des données concernant votre famille (situation, téléphone...) ou encore réserver les services si vous ne l'avez pas effectué sur fiche papier.

➤ **COMMUNICATION FAMILLE**

Pour les enfants en Primaire, nous vous prions de bien vouloir nous fournir une pochette avec rabats, portant une étiquette « Liaison services périscolaires ». Celle-ci sera utilisée pour toutes informations utiles et correspondances relatives à nos accueils. Elle sera rangée dans le cartable de l'enfant. Il sera nécessaire de la contrôler régulièrement.

➤ **QUOTIENT FAMILIAL**

Pour bénéficier de la tarification dégressive, il est indispensable de faire établir **une carte de quotient familial** qui détermine la tranche à laquelle vous appartenez, **renouvelable chaque année**.

**Dépôt des dossiers jusqu'au 22 septembre 2017.**

Il vous sera toujours possible de déposer un dossier ou de le mettre à jour tout le long de l'année.

**Pièces originales et photocopies à présenter :**

- dernier avis d'imposition sur le revenu
- 3 derniers avis de Pôle emploi (si chômage)
- talons des indemnités versées par la sécurité sociale (si maladie)
- 3 derniers bulletins de salaire
- Attestation du dernier paiement des allocations familiales (disponible via internet)

**-Rappel du calcul des quotients familiaux :**

Revenu brut global du dernier avis d'imposition revenu n-1 = Revenu mensuel

12

Revenu mensuel + prestations familiales = quotient familial

Nombre de parts fiscales

**Renseignements au SERVICE ENFANCE**

Auprès de la coordinatrice : **Corinne WALLEZ**

Téléphone : 01-69-00-10-91 ou 10-33

Portable : 06 -07- 72- 15- 09

Mail : [scolaire@varenes-jarcy.fr](mailto:scolaire@varenes-jarcy.fr)

**Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis**

**De 9h00 à 11h00 en Mairie et de 16h30 à 17h à l'école.**

**Bonne rentrée à tous les enfants et parents !**